CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E11479** **VALABLE JUSQU'AU** **17/06/2027**

ÉDITÉ LE 15/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/1986

Raison sociale : VISA BTP

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 29/11/2023

Capital : 100 000

8 RUE DE BELLEVUE
14650 CARPIQUET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 2000B00115

Siret : 339 726 770 00037

Code NACE : 4399D

Numéro caisse de congés payés : 3063170

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247004/ 001 624670/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247004/ 001 624670/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 02 31 29 55 00 **Fax :**

Portable : 0622896071

Responsabilité légale :
TPI (884 571 522) / PETIT THOMAS PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.visabtp.com

E-mail : visabtp@visabtp.fr

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 394 320 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1142	Démolition par carottage ou sciage (Technicité confirmée)	7	16/05/2024
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	7	16/05/2024
2142	Réparation en maçonnerie et en béton armé		16/05/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/04/2026 08:44

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.